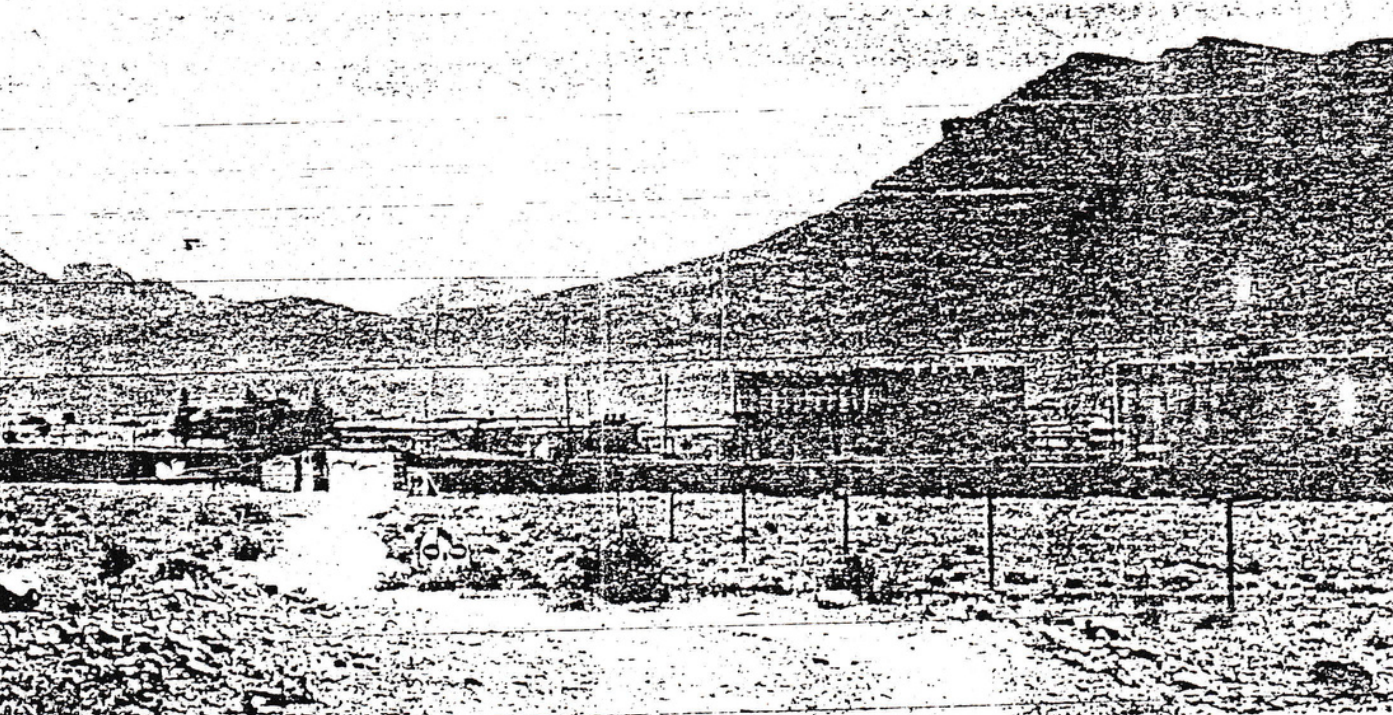


Les survivants du bagne d'Hassan II harcelés

Enlèvement, refus de passeports... les anciens de Tazmamart sont loin d'avoir obtenu réparations.



Prison-bagne de Tazmamart, dans le Moyen-Atlas. Sous la pression internationale, vingt-huit survivants en sont sortis en 1991.

Rabat, envoyé spécial

L'aéroport de Rabat, le 19 juillet dernier: Jacques Chirac entame son premier périple africain par une visite officielle de deux jours au Maroc. Le soir même, il est reçu au palais royal pour un «dîner intime». Ce jour-là, un autre homme aurait dû prendre l'avion, en sens inverse, pour se rendre en France. Son nom: Ahmed Marzak, un Marocain de 47 ans. Il ne partira pas: enlevé, Ahmed Marzak repionge dans l'univers du Maroc parallèle, disparaît dans le double fond du royaume.

Son passé lui colle à la peau: ayant participé à une sanglante tentative de coup d'Etat en 1971, Marzak est condamné par un tribunal militaire à cinq ans de prison. Mais, le 7 août 1973, lui et 57 autres comploteurs sont tirés de leurs cellules. Pieds et poings liés, un bandeau sur les yeux, ils partent pour un bagne spécialement créé pour eux, dans le

Moyen Atlas: Tazmamart. Là-bas, au secret, ils resteront dix-huit ans. Sous la pression internationale, 28 survivants en sortent le 15 septembre 1991. Depuis, Ahmed Marzak se réinsère dans une société qui l'avait enterré vivant. Il soigne ses séquelles, participe à des séances de psychothérapie qu'organise l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH) et, avec d'autres anciens de Tazmamart, entame la rédaction d'un livre pour se débarrasser des souvenirs qui le hantent.

Le mercredi 19 juillet, donc, Ahmed Marzak aurait voulu quitter le Maroc pour aller se faire soigner en France. A la place, il se retrouve, pendant trente-six heures, les yeux bandés par moment, interrogé sur «le livre» et sur ses relations avec des

«étrangers»: il est menacé, trimbalé d'une villa à l'autre dans Souissi, le quartier de Rabat le plus mondain, d'abord pour se retrouver dans la cellule grillagée d'un centre secret de détention, puis pour se voir offrir, dans un cadre splendide, des repas somptueux... Ahmed Marzak ne touche à rien et refuse toute collaboration. L'unique faveur qu'il réclame et obtient: il passe un coup de fil à sa mère octogénaire pour lui expliquer qu'il reste «chez des amis». Puis, finalement, il est relâché, non sans qu'on ne lui enjoigne «le silence». Qu'il brise aussitôt qu'il en a l'occasion: l'affaire fait du bruit et, auprès du parquet de Casablanca, l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) dépose plainte pour «enlèvement, séquestration illégale, menaces et tortures morales». Auparavant, deux heures seulement après le départ de Jacques Chirac du Maroc,

l'ambassadeur de France, Henri de Coignac, s'était rendu chez le ministre marocain des Droits de l'homme pour s'enquérir du sort de Marzak. La réponse de M^r Monamed Ziane, qui passe alors de nombreux coups de fil: les «services» ne veulent laisser partir l'ex-détenu, craignant que, sous la menace de publier «un livre de révélations», il ne s'adonne depuis l'étranger à «une tentative d'extorsion de fonds».

Une crainte nourrie d'un précédent: en mars 1993, les «frères Boureghat» (trois Franco-Marocains ayant passé dix ans à Tazmamart) ont chacun obtenu du roi un chèque de dix millions de francs. Ali Boureghat, qui jouit aux Etats-Unis du droit d'asile, n'en avait pas moins publié ses «révélations»...



Et les survivants marocains? N'ont-ils pas droit à des indemnités, des soins médicaux, une aide à la réinsertion? En janvier 1994, plus de deux ans après leur libération, les anciens prisonniers de Tazmamart croyaient enfin obtenir satisfaction. Reçus à sa demande par le ministre des Droits de l'homme de l'époque, Omar Azziman, ils s'entendaient dire que le roi était d'accord pour «*définitivement régler*» leur situation: moyennant une indemnisation mensuelle, l'accès privilégié à un emploi et à un logement, un carnet médical garantissant la gratuité des soins. Il était également question de l'octroi du passeport, voire d'un «*don du roi*» mettant fin à toute précarité matérielle... En attendant qu'une commission fixe «*les détails*», ils recevraient déjà «*provisoirement*» un versement mensuel de 5.000 dirhams, soit environ 3.000 F.. Les œuvres sociales de l'armée leur versent effectivement 5.000 dirhams, équivalent du salaire d'un maître de conférences en début de carrière, ce n'est pas rien. «*Si l'ex-détenu de Tazmamart ne reçoit pas une indemnisation officielle, comme une reconnaissance de sa détention, relève Abdelah Ziou-Ziou de l'OMDH, il aura l'impression d'un énorme trou dans son existence.*»

Chacun y réagit différemment. Orphelin, avec un père spani tombé et enterré en France, Mohamed Raiss revendique ses droits sans entrer dans le jeu des «*concessions*». Condamné à mort, puis à perpétuité pour avoir, sur l'ordre d'un supérieur, exécuté un homme, l'ex-conjuré de 1971 a été l'un des deux détenus ramenés, à la fermeture du bagne, à la prison centrale: là où on l'avait kidnappé dix-huit ans plus tôt, il devait, en retrouvant son ancien matricule de prisonnier officiel, purger le reste de sa peine. Sur intervention du grand orientaliste Jacques Berque, décédé récemment et dont la mère de Mohamed Raiss avait été la «*servante*», il a tout de même été élargi après un an. Pour se rendre en avril dernier à Nancy, où sa fille Houda soutenait sa thèse de pharmacienne, Salah Hachad avait demandé son passeport à Me Ziane. L'actuel ministre des Droits de l'homme lui avait «*promis*» qu'il pourrait faire le voyage auquel il tenait tant. Mais, finalement, pour ce conjuré de la deuxième tentative de putsch, celle de 1972, le Maroc est resté une prison. Une page a été tournée au Maroc, on le répète souvent Les 22 et 23 novembre prochain, Hassan II reviendra en visite officielle en France, pour la première fois depuis dix ans. En juillet, lorsque Jacques Chirac est allé à Rabat pour recueillir des liens «*à un niveau d'affectivité qu'ils n'auraient jamais dû quitter*», Ahmed Marzak a été kidnappé. Depuis, pour avoir, en cette occasion et dans d'autres, protesté, l'ambassadeur de

France a été rappelé à Paris, sans nouvelle affectation, et sera remplacé par un diplomate proche du Président. Depuis, aussi, d'autres ex-détenus de Tazmamart, ne voulant passer sous silence le déni de leurs droits et de leur liberté, ont été interpellés, harcelés, menacés. Quatre ans après la tourmente provoquée par *Notre ami le roi*, le livre de Gilles Perrault, les services marocains cherchent à empêcher la parution des mémoires de Tazmamart, rédigées collectivement. Comme il y a cinq ans, ces services interviennent avec un temps de retard: alors qu'ils s'en prennent aux auteurs d'un livre en voie de rédaction, un autre manuscrit, individuel et achevé celui-ci, est depuis longtemps arrivé à Paris.

STEPHEN SMITH

